



Promotion U16G PIDF

Golf de Villarceaux

08 et 09 juillet 2026

REGLES LOCALES



Ces règles locales annulent et remplacent toute autre règle locale et complètent les règles locales permanentes de la FFGolf.

Hors-limites (R 18) :

Les hors-limites sont définis par les grillages de limites de propriétés, des piquets blancs, une clôture électrique ou une ligne blanche au sol. Lorsque le hors-limite est matérialisé par une clôture électrique et en l'absence d'une ligne blanche au sol, le hors-limite est défini par la projection verticale du fil électrique le plus bas. Aux trous **n°11** (derrière le green), **n°17** (à gauche du green) : toute balle ayant franchi le hors-limite reste hors-limite même si elle vient au repos sur une autre partie du parcours qui est dans les limites pour d'autres trous.

Conditions anormales du parcours (R 16.1) :

Trou **n° 17** : Terrain en réparation identifié par une ligne blanche pointillée.

Obstructions inamovibles (R 16.1) :

- Tous les chemins bitumés ou cimentés et leur prolongement raisonnable.
- Arbres tutorés et leurs tuteurs

Prêt ? Jouez !

Dans les épreuves fédérales en Stroke play, les recommandations concernant le « Prêt ? Jouez ! » s'appliquent.

Total du Tour (arrivée au recording) : 4h35

Accueil (appel arbitre) : 01 34 67 73 83



Promotion U16G PIDF

Golf de Villarceaux

08 et 09 juillet 2026

REGLES LOCALES

Ces règles locales annulent et remplacent toute autre règle locale et complètent les règles locales permanentes de la FFGolf.



Hors-limites (R 18) :

Les hors-limites sont définis par les grillages de limites de propriétés, des piquets blancs, une clôture électrique ou une ligne blanche au sol. Lorsque le hors-limite est matérialisé par une clôture électrique et en l'absence d'une ligne blanche au sol, le hors-limite est défini par la projection verticale du fil électrique le plus bas. Aux trous **n°11** (derrière le green), **n°17** (à gauche du green) : toute balle ayant franchi le hors-limite reste hors-limite même si elle vient au repos sur une autre partie du parcours qui est dans les limites pour d'autres trous.

Conditions anormales du parcours (R 16.1) :

Trou **n° 17** : Terrain en réparation identifié par une ligne blanche pointillée.

Obstructions inamovibles (R 16.1) :

- Tous les chemins bitumés ou cimentés et leur prolongement raisonnable.
- Arbres tutorés et leurs tuteurs

Prêt ? Jouez !

Dans les épreuves fédérales en Stroke play, les recommandations concernant le « Prêt ? Jouez ! » s'appliquent.

Total du Tour (arrivée au recording) : 4h35

Accueil (appel arbitre) : 01 34 67 73 83